

BILAN D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG

ANNEE 2014

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Communauté urbaine de Cherbourg

Code NAF : /

Code SIREN : 245 000 237

Adresse : Rue des Bastions - BP 808 - 50108 Cherbourg-Octeville

Nombre de salariés : 530 agents

Description sommaire de l'activité :

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), regroupant 5 communes (Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville, Tourlaville, La Glacerie, Querqueville) pour un total de 81 103 habitants.

Mode de consolidation : contrôle opérationnel

Schéma des périmètres organisationnels de la personne morale retenu :



Description du périmètre opérationnel retenu (catégories/postes/sources) :

Les émissions directes et indirectes associées à l'énergie ont été prises en compte pour l'élaboration de ce bilan. Elles sont réparties selon les postes définis dans la méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Sont pris en compte les services gérés directement par la collectivité ainsi que ceux en gestion externalisée, à savoir les délégations de services publics (Cité de la Mer, Abattoir communautaire, transport public urbain, locaux d'activités et plate-forme de formation aux métiers en environnement contrôlé). Les autres émissions indirectes, non concernées par l'obligation réglementaire, ne sont pas comptabilisées.

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting : 2014

Année de référence : 2009

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) : /

3. Les émissions directes de gaz à effet de serre, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes équivalent CO₂

Voir tableau 1.

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO₂

Voir tableau 1.

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO₂, si la personne morale a choisi de les évaluer

Ces émissions n'ont pas été évaluées.

		Emissions GES (en tCO ₂ e)												
		2009						2014						Différence année de référence et année de reporting
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)
Emissions directes	Sources fixes de combustion	2 717,70	7,29	32,29	0,00	2 758,11	664,10	2 665,82	7,09	31,46	0,00	2 705,34	265,31	-52,77
	Sources mobiles à moteurs thermiques	3 546,17	1,79	28,52	0,00	3 588,77	200,97	3 372,14	1,64	27,11	0,00	3 412,61	195,68	-176,16
	Procédés hors énergie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fugitives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Issues de la biomasse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total		6 263,87	9,08	60,81	0,00	6 346,88	865,07	6 037,96	8,73	58,57	0,00	6 117,95	460,99
Emissions indirectes associées à l'énergie	Consommation d'électricité					1 030,14						1 234,34		204,20
	Consommation de vapeur, chaleur ou froid					0,00						0,00		0,00
	Sous total					1 030,14						1 234,34		204,20
Total						7 377,02						7 352,29		-24,72

CO₂ b : CO₂ issu de la biomasse

Tableau 1 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre globales de la Communauté urbaine de Cherbourg

6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée ainsi que les méthodes utilisées, si la personne morale a choisi de les évaluer

Les émissions évitées ont été évaluées et répertoriées dans le tableau 2.

Il s'agit exclusivement de production d'électricité (photovoltaïque ou cogénération) vendue à EDF et donc redistribuée sur le réseau de distribution ERDF. Le facteur d'émissions évitées correspond donc au facteur d'émission moyen de l'électricité en France.

		Emissions évitées de GES (en tCO ₂ e)	
		2009	2014
Catégories d'émissions	Postes	Total (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)
Emissions directes	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	Sous total		
Emissions indirectes associées à l'énergie	6		82,32
	7		
	Sous total		
Autres émissions indirectes*	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	13		
	14		
	15		
	16		
	17		
	18		
	19		
	20		
	21		
22			
23			
Sous total			
Total		0	82,32

Tableau 2 : Bilan des émissions évitées de la Communauté urbaine de Cherbourg

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les données recueillies étant relativement précises, les incertitudes proviennent essentiellement de celles liées aux facteurs d'émissions, issus de la base carbone.

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Les activités des entreprises des locaux d'activités sont indépendantes de la Communauté urbaine de Cherbourg, et celle-ci n'a que peu de levier d'actions possibles. Il en est de même pour les activités du pôle de formation. Les émissions de ces entités sont très limitées aux vues de celles de l'ensemble du périmètre. De plus, les données 2009 ne sont pas connues. Pour ces raisons, leurs émissions avaient été écartées du bilan de gaz à effet de serre de l'année de référence et n'ont pas été réintégrées pour 2013.

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après

Tous les facteurs d'émissions sont issus de la Base Carbone.

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence

Le BEGES 2009 a été fait dans le cadre d'un bilan carbone intégrant l'ensemble des émissions liées à l'activité et aux compétences de la Communauté urbaine de Cherbourg (scopes 1 et 2). Les émissions liées aux énergies intégraient alors les émissions des combustions ainsi que les émissions amont, telles que le prévoit la méthode bilan carbone et le permet la méthodologie des bilans de gaz à effet de serre.

L'actualisation 2014 du bilan gaz à effet de serre recouvre les scopes 1 et 2. De ce fait, la méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L.229-25 du code de l'environnement ne prévoit intégrer que les émissions liées à la combustion. Le bilan 2009 est donc actualisé d'après les facteurs de combustion de la base carbone.

Par ailleurs, le brûlage du biogaz avait été comptabilisé dans le poste « émissions fugitives » alors qu'il devrait l'être dans sources fixes de combustion. De plus, les méthodologies ayant évoluées, les émissions ne sont plus comptabilisées en CH₄ mais en CO₂ biogénique. Le tableau a donc été modifié en conséquence.

11. Plan d'actions (synthèse des actions envisagées)

La Communauté urbaine de Cherbourg ayant adopté un plan climat énergie territorial, elle est dispensée de cette synthèse, les actions menées étant intégrées dans ce plan

12. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

http://www.cuc-cherbourg.fr/Pages/informations_services/developpement_durable/agenda_21.htm

Responsable du suivi : Adeline TEXIER

Fonction : Expert énergie et changement climatique

Adresse : Communauté urbaine de Cherbourg, 10 Place Napoléon BP 808 50108 Cherbourg-Octeville

Tel : 02.33.08.26.61

Mail : adeline.texier@lacuc.fr

13. Optionnel – données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale :

- Un bilan d'émissions de gaz à effet de serre avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Oui Non

Si oui, avec quelle méthode ?

Un bilan carbone avait été réalisé en 2009. De plus, un bilan annuel des consommations, productions d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées est rédigé chaque année depuis 2006. Il concerne l'ensemble du patrimoine fixe et mobile de la Communauté urbaine de Cherbourg. Il correspond aux catégories d'émissions « émissions directes » et « émissions indirectes associées à l'énergie ».

- Une description de ses politiques, stratégies ou programmes gaz à effet de serre

La Communauté urbaine de Cherbourg est engagée depuis de nombreuses années dans la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. En 1993, une charte communautaire d'environnement a été signée entre l'Etat et la Communauté urbaine. En 2005, un contrat ATEnEE (actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique) a été signé. Il préfigurait le volet énergie, efficacité énergétique et lutte contre le changement climatique de l'Agenda 21 mis en place en 2007. En 2010-2011, la Communauté urbaine de Cherbourg a réalisé un bilan carbone Patrimoine et services. En 2014, le plan climat énergie territorial a été validé et ses actions sont en cours de mise en œuvre.